

PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 4093-2018/ARR/DJA

du : 23/11/2018

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
Intéressés	4

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 34-98/APS du 10 juillet 1998 portant réglementation des aides à l'habitat social dans la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 2014-1063/GNC du 23 avril 2014 créant le parc naturel de la mer de corail ;

Vu l'arrêté n° 2015-4552/GNC-Pr du 2 mars 2015 relatif à la composition du comité de gestion du parc naturel de la mer de corail ;

Vu l'arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs ;

Vu l'arrêté n° 3956-2018/ARR/DRH du 17 octobre 2018 recrutant madame Marie BENZAGLOU en qualité de directrice du logement de la province Sud ;

Vu le règlement intérieur du groupement d'intérêt public (GIP) Formation Cadres Avenir ;

Vu le courrier n° 27346-2018/1-ARV du 20 août 2018, relatif à la désignation d'un représentant de la province Sud au comité de gestion du parc naturel de la mer de corail ;

Vu le rapport n° 30976-2018/1-ACTS du 25 octobre 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'article 26 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif à la commission d'attribution des logements conventionnés de la SAEM d'agglomération, les mots : « *M. Olivier Thupako* » sont remplacés par les mots : « *Mme Marie Benzaglou* ».

ARTICLE 2 : A l'article 41-2 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif au comité consultatif sur les produits phytopharmaceutiques à usage agricole (PPUA) et à usage « jardin », les mots : « *M. Laurent Desval* » sont remplacés par les mots : « *M. Laurent Desvals* ».

ARTICLE 3 : Après l'article 77 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, il est inséré un article 77-1 rédigé comme suit :

« **ARTICLE 77-1 :** *A la commission de sélection du groupement d'intérêt public (GIP) Formation Cadres Avenir, est désignée Mme Marie-Françoise Hmeun* ».

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.